



Office fédéral de la santé publique  
Unité de direction Politique de la santé  
Section Politique nationale de la santé  
3003 Berne

Envoi par courriel : [gesundheitspolitik@bag.admin.ch](mailto:gesundheitspolitik@bag.admin.ch)

Berne, le 14 juin 2016

**Ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies**  
**Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant l'Ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

Le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) propose – à la suggestion de la Fondation Promotion Santé Suisse – d'augmenter le supplément annuel sur la prime de 2,40 francs par personne à 3,60 francs en 2017 et à 4,80 francs dès 2018. Cette augmentation serait la première depuis l'introduction de l'article en question dans la LAMal en 1996. Il s'agirait d'utiliser ces moyens supplémentaires pour financer des activités dans le domaine de la santé psychique et de la santé des personnes âgées ainsi que de la prévention des soins de santé. Le Parti socialiste suisse (PS) approuve ces mesures ainsi que l'augmentation du supplément annuel sur la prime. Il souhaite toutefois saisir l'occasion pour émettre quelques remarques d'ordre général :

- Le PS demeure persuadé qu'un investissement dans la prévention des maladies et la promotion de la santé constitue l'un de leviers importants dans la lutte contre la hausse des coûts de la santé. Malgré le mandat légal, force est de constater que les efforts en la matière de la part des caisses-maladies restent très inégaux et parfois insuffisamment perceptibles. En ce sens, le PS revendique le renforcement de la législation en la matière et un cadre légal plus contraignant afin de mieux ancrer la voie de la prévention dans le système de santé en Suisse. Cela permettrait de faire face à de nombreux défis posés par le vieillissement démographique et l'augmentation du nombre de cas de maladies non transmissibles.

**Parti socialiste  
suisse**

Spitalgasse 34  
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



- L'organe directeur de la Fondation est composé de représentant-e-s des cantons et de la Confédération, des assureurs, de la CNA des médecins, des milieux scientifiques ainsi que des organisations spécialisées dans le domaine de la formation. Le PS regrette que les patient-e-s et les assuré-e-s ne soient que peu, voire pas du tout représenté-e-s au sein du Conseil de Fondation quand bien même ils ou elles sont l'agent financier des activités de ladite institution et directement concerné-e-s par les mesures.
- Les activités de la Fondation s'inscrivent dans une stratégie à long terme dont le PS soutient les buts et les thèmes-clé, à savoir le renforcement de la promotion de la santé et la prévention d'une part, et le poids corporel sain chez les enfants et adolescent-e-s ainsi que la santé psychique/stress. Le PS estime néanmoins que ces activités devraient être, à l'avenir, nettement mieux coordonnées avec celles de la Confédération, de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) ainsi qu'avec le partenariat social, en particulier en matière de santé au travail et de la gestion de la santé en entreprise (GSE). Pour l'élaboration et la mise en œuvre de certaines mesures comme le label « Friendly Work Space », le « Job Stress Index » ou encore les formations continues ayant trait à la GSE, les partenaires sociaux ainsi que le Seco, lequel a lancé en 2014 un nouveau thème d'exécution prioritaire dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux au travail, n'ont pas suffisamment été associés. Il en va de même en ce qui concerne les maladies psychiques où la Fondation souhaiterait apporter un meilleur soutien aux personnes concernées et aux proches. Cela ne pourra pas se faire sans aucune collaboration étroite avec le DFI et l'assurance-invalidité (AI), dont la prochaine révision devrait se concentrer sur cette thématique. Le PS demande qu'une meilleure coordination avec les acteurs impliqués soit mise en place.
- Enfin, il est regrettable que le rapport explicatif ne procède pas à une évaluation et à une analyse de l'impact des mesures prises et des activités menées par la Fondation. Cela renforcerait grandement la crédibilité de cette institution et la transparence sur l'utilisation des moyens financiers mis à disposition. Le PS encourage le DFI à conduire une telle étude.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste  
suisse

Christian Levrat  
Président

Jacques Tissot  
Secrétaire politique